

Convention de Stage

SOMMAIRE

PREAMBULE: REFERENCES DE L'ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

ARTICLE1: IDENTIFICATION DU CYCLE DE FORMATION JUSTIFIANT LE STAGE

ARTICLE 2: IDENTIFICATION DU (OU DES) STAGIAIRE(S)

ARTICLE3: PROGRAMME DU STAGE

ARTICLE 4: CONDITIONS DU STAGE

ARTICLE 5: COUVERTURE SOCIALE

ARTICLE 5: RESPONSABILITE CIVILE

ARTICLE 7: EVALUATION DU STAGE

ARTICLE 8: EVALUATIONS PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DU STAGIAIRE

PREAMBULE

REFERENCES DE L'ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

La présente convention de stage d'application du PFE a été établi en application de l'accord
cadre de partenariat convenu par les parties désignées ci-après :
Organisme professionnel(Nom de l'entreprise)
et l'UST
en date du

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le ou les stagiaires identifiés à l'article 2, seront accueillis dans l'organisme, lieu(x) du stage.

ARTICLE 1 : Identification du cycle de formation justifiant le stage de PFE

Nature des études ou de la formation :		
Durée :		
Niveau atteint (1ère année, 2ème, etc.):		
Diplôme préparé ou qualification visée :		
ARTICLE 2: Identification du ou des stagiaires		
Nom et Prénom:		
Date et lieu de naissance :		
Adresse:		
Tél:	email:	
N° d'immatriculation à l'UST :		
Nom et Prénom:		
Date et lieu de naissance :		
Adresse:		
Tél:	email:	
N° d'immatriculation à l'UST :		

ARTICLE 3 : Programme du stage

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire. L'organisme d'accueil doit confier au(x) stagiaire(s), en accord avec le département de l'UST, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du ou des stagiaires dans le département de l'UST et de l'organisme d'accueil.

Objectifs pédagogiques du stage :	
Progression dans les apprentissages et situations d'activités dans lesquelles sera (ont) placé le ou les stagiaires :	
Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans le département de l'UST :	
Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans l'organisme d'accueil :	

ARTICLE 5: Couverture sociale

Le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie, invalidité et accidents de travail.

Montant de la gratification:....

ARTICLE 6 : Responsabilité civile

Le stagiaire et l'organisme d'accueil doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

ARTICLE 7: Evaluation du stage

A l'issue du stage:

- le ou les stagiaires sont tenus de fournir au département de l'Université un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'organisme d'accueil,
- le responsable, ou son représentant identifié dans l'accord cadre de partenariat, de l'organisme d'accueil délivre au stagiaire une attestation de stage.

ARTICLE 8 : Evaluation du stagiaire

Une commission d'examen, composée des deux cotuteurs du stage, et de deux représentants respectivement identifiés par l'organisme d'accueil et le département concerné par le cycle de formation, est chargée d'évaluer le stagiaire, sur :

- qualité du rapport,
- qualité du travail effectué,
- résultats obtenus,
- présentation orale.

Cachet et signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"		
Fait à :	Le:	
Le manager de l'organisme d'accueil ou son	représentant identifié dans l'accord cadre de partenariat :	
Le responsable du département de la Faculté	é de l'UST, gestionnaire du cycle de formation :	
Les cotuteurs du stage identifiés par les partie	es:	
Cotuteur de l'Organisme d'accueil	Cotuteur enseignant du département de la Faculté de l'UST	

Le stagiaire ou les stagiaires